

AMNESTY INTERNATIONAL

Déclaration publique

Index AI : AFR 44/028/2009 (Public)
ÉFAI
31 juillet 2009

Nigeria. Des homicides imputables aux forces de sécurité dans le nord du pays

Condamnant vendredi 31 juillet 2009 les homicides illégaux commis par les forces de sécurité nigérianes au cours des récents affrontements dont le nord du Nigeria a été le théâtre, Amnesty International a invité l'inspecteur général de la police à déclarer publiquement que toute personne responsable de ces agissements durant les opérations menées dans le nord du pays sera traduite en justice.

Par ailleurs, l'organisation a demandé l'ouverture d'une enquête sur le meurtre en détention de Mohammed Yusuf, leader présumé de la secte Boko Haram, semble-t-il perpétré par les forces de sécurité nigérianes le 30 juillet.

Selon Amnesty International, toute personne ayant commis des exécutions illégales doit être déférée à la justice, y compris les représentants de l'État occupant une position hiérarchique qui ordonnent ou tolèrent ces agissements de la part des personnes placées sous leur commandement.

Amnesty International condamne toutes les exécutions illégales, qu'elles soient le fait des forces armées gouvernementales ou des groupes armés. Cependant, les homicides illégaux que commettent les groupes armés ne dégagent pas les gouvernements de leur responsabilité de mener des opérations de sécurité exemptes d'exécutions illégales imputables à leurs propres forces de sécurité.

Les forces de sécurité nigérianes ont coutume de procéder à des exécutions extrajudiciaires, des actes de torture et d'autres mauvais traitements.

Bien que le gouvernement revendique une politique de tolérance zéro en matière d'exécutions extrajudiciaires et d'actes de torture imputables aux forces de police, des informations font régulièrement état d'exécutions sommaires de prisonniers en garde à vue, d'auteurs présumés de vol à main armée au moment de leur arrestation, de personnes qui refusent de verser un pot-de-vin ou sont contrôlées à des barrages routiers. Amnesty International s'est entretenue avec des proches de personnes arrêtées et détenues par la police nigériane, qui ont disparu sans laisser de traces. L'organisation craint qu'elles n'aient été exécutées.

Par ailleurs, des membres de l'armée sont souvent impliqués dans des exécutions extrajudiciaires et d'autres violations des droits humains, tout particulièrement dans la région du delta du Niger où ils exercent des fonctions de maintien de l'ordre. Il est fréquent que les militaires recourent à une force excessive lorsqu'ils doivent faire face à des affrontements, ce qui se traduit souvent par la mort de personnes qui ne sont pas impliquées.

Complément d'information

Les heurts ont éclaté dans l'État de Bauchi le dimanche 26 juillet 2009, après l'attaque d'un poste de police par des hommes armés qui seraient membres de la secte religieuse Boko Haram. D'autres attaques contre des cibles policières ou gouvernementales auraient ensuite été perpétrées dans les États de Borno, Yobe, Kano et Katsina.

Un poste de police a été incendié lundi 27 juillet à Potsiskum, dans l'État de Yobe. Le mardi 28 juillet, la police a affirmé avoir tué 30 personnes.

Les lignes téléphoniques dans les régions touchées ne fonctionnent pas correctement. La ville de Maidaguri, dans l'État de Borno, l'une des zones les plus affectées, a été fermée par les forces de sécurité le mercredi 29 juillet.

Dans la matinée du jeudi 30 juillet, 200 membres présumés de la secte Boko Haram auraient été tués par les forces de sécurité nigérianes alors qu'ils tentaient de fuir Maidaguri.

D'après des informations reçues par Amnesty International, au moins 55 personnes sont mortes et 176 ont été arrêtées dans la seule ville de Bauchi.

FIN/